

DELIBERATION N°102/2018

Le **Mardi 11 décembre 2018** à 9h30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 29/11/2018

Nombre de membres en exercice : 25

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	CAILLE Louis	X			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert			X	ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier				DYEN Michel	X
	LEOUTRE Jean-Marc	X			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence	X			CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric			X	CARREL Henri	
	PILARD Etienne	X			DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric	X			CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick		X		TORNIER Xavier	
	GAUDIN François		X		ROTA Michel	
	GARZON Philippe	X			GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	X			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	ZUCCHERO pascal			X	MARTIN Jean-Pierre	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	X			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne	X			ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude			X	COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves	X			GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean	X			CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul		X		BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			X	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges	X			SILVESTRE Maxime	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	X			BLANC Henri	
	PENNA Jean-Luc	X			SACCHI CHRISTIAN	
REGION	BONNIVARD Emilie		X			
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle				MITHIEUX Lionel	X

TOTAL 14 4 5

TOTAL VOTANTS 20 2

TOTAL VOIX 25

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20181211-DEL102-2018-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

DELIBERATION N°102/2018

Objet : RETROCESSION

Opération 16-271 : BARBY – Centre bourg

Demandeur : BARBY

Axe : logement

Date de fin de portage prévue : 16/06/2023

Acquéreur désigné : Sté IMAPRIM ou SCVV qui s'y substituerait

Opération d'ensemble du centre bourg consistant dans le dévoiement d'une rue pour rendre plus visible les commerces et la mairie avec, de part et d'autre, des logements et des espaces publics.

La commune sollicite de l'EPFL la revente du foncier porté à la ste IMAPRIM ou toutes autres SCVV, promoteur retenu pour ce projet d'aménagement.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
BARBY	AM n° 47	102 Avenue Principale	1 768 m ²	Bâti	UC	725 686 .77 € HT + 145 137.35 € TVA = 870 824.12 € TTC
		TOTAL	1 768 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessus, au prix indiqué à la Sté IMAPRIM ou toutes SCVV qui s'y substituerait.

Le 13/12/2018
Le Président
Jean-Marc LÉOUTRE

VOTE :	
Pour	20
Contre	0
Abstentions	0



Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20181211-DEL102-2018-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018